

Etablissements d'enseignement postsecondaire

M. Domm: ... un comité de 15 personnes qui parcourront le pays cet été pour entendre des témoignages en vue de déterminer quelles infractions devraient être passibles de la peine capitale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer la députée d'Argenteuil—Papineau que la période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'ÉDUCATION

L'OPPORTUNITÉ DE FACILITER POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU CANADA

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, afin de favoriser le développement d'autres pays, de promouvoir la compréhension internationale et de permettre à la société canadienne d'en profiter davantage aux points de vue scolaire, culturel, politique et financier, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des politiques et de mettre en oeuvre des programmes destinés à faciliter pour les étudiants étrangers l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion. Je m'en réjouis d'autant plus que c'est la première fois depuis 15 ans que j'ai l'occasion de le faire au sujet d'une motion ou d'un projet de loi que j'ai proposé.

Le nombre d'étudiants étrangers qui étudient au Canada a baissé de 43 p. 100 depuis cinq ou six ans. Leur nombre a diminué graduellement. Il est important que le Canada fasse quelque chose pour remédier à cette situation et cela, pour plusieurs raisons. Premièrement, tous les étudiants canadiens à qui j'ai parlé d'un bout du pays à l'autre approuvent la présence d'étudiants étrangers dans nos universités. Ils estiment que la compagnie, les conseils et l'amitié des étudiants étrangers apportent une dimension supplémentaire à leurs études. Cela leur donne un caractère particulier et, sans cette présence, ils estiment que leur éducation ne serait pas aussi complète. Les étudiants canadiens appuient donc entièrement cette motion et cette initiative. Ils m'ont dit qu'en se faisant des amis venant des pays du monde entier, ils établissent de bons contacts pour l'avenir.

Le Canada se fait également des amis dans le monde entier. J'ai été à l'étranger, comme chacun de nous, et dans de nombreux pays j'ai rencontré des dirigeants de l'entreprise, de l'industrie, du gouvernement et du secteur de l'éducation qui sont diplômés d'universités canadiennes. Les anciens diplômés d'universités canadiennes représentent le meilleur moyen que nous ayons d'exercer une influence et d'assurer notre présence dans plusieurs pays. Les universités ne sont pas seules à souhaiter que nous ouvrons davantage nos portes aux étudiants étrangers. Le président de l'Université de Windsor a parlé avec

beaucoup d'éloquence de la nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers au Canada.

En effet, le professeur Reuben Green de l'Université de Windsor a publié un document prouvant qu'outre les importants avantages intangibles qu'en retirent les étrangers, il y a également d'importants avantages concrets pour notre pays puisque les étudiants étrangers contribuent à l'avenir économique et social du Canada, tout en faisant un apport immédiat à l'économie canadienne. L'étude du professeur Green a révélé qu'entre 600 et 700 millions de dollars sont injectés tous les ans dans l'économie canadienne grâce aux étudiants étrangers en séjour dans notre pays. Ils achètent tous des fournitures et ils font tous des courses. Ils sont tous logés et dépensent de l'argent dans notre pays. Cela représente un avantage net pour le Canada, à long et à court termes. Il s'ensuit également une amélioration des relations internationales. Pour toutes ces raisons, il me semble qu'en 1987, nous devrions commencer à accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes, où ils sont de moins en moins nombreux ces dernières années.

Si vous le permettez, je voudrais citer un article du Bureau canadien de l'éducation internationale qui porte sur cette question. Voici ce qu'on peut lire dans certains documents où il est question de son organisation particulière:

Le Consortium national croit que le gouvernement canadien doit collaborer avec les provinces pour élaborer une politique et des programmes visant à accroître la capacité du Canada de commercialiser ses services éducatifs dans le monde et à faciliter l'accès des établissements postsecondaires canadiens à des ressortissants étrangers. Le gouvernement fédéral devrait également prendre immédiatement des mesures unilatérales pour fournir aux provinces des fonds supplémentaires dans le but de supprimer les écarts entre les droits...

C'est un obstacle. Les droits d'inscription sont différents dans certaines provinces. Autrement dit, les étudiants étrangers doivent payer plus cher que les Canadiens. La suppression des écarts entre les droits sera importante. Dans cet article, on dit ensuite que le Consortium national suggère au gouvernement fédéral:

—d'augmenter le nombre de bourses à l'intention des pays en développement et de supprimer les obstacles administratifs qui découragent les étudiants étrangers d'étudier au Canada, par exemple les restrictions visant l'emploi à temps partiel, les procédures ennuyeuses de demande et de renouvellement des visas d'étudiant, la fiscalité injuste et les cotisations obligatoires au RPC et à la CAC dont les étudiants étrangers ne tirent aucun avantage.

Le Bureau canadien de l'éducation internationale a formulé ces suggestions qui, à mon avis, sont des plus raisonnables et importantes. Les étudiants étrangers au Canada se heurtent à certains obstacles et le gouvernement du Canada et le Parlement peuvent contribuer directement à les supprimer. Comme nous le savons, l'enseignement relève en grande partie de la compétence des provinces mais les difficultés qu'ont les étudiants étrangers à venir faire des études au Canada sont dues dans une certaine mesure, dans une trop grande mesure, au gouvernement fédéral. Je me souviens d'un des professeurs de Windsor qui voulait inviter une étudiante antillaise à venir faire des études au Canada. Elle était disposée à la parrainer et malgré cela, rien n'avait bougé au bout de six ou huit mois.

L'étudiante devait garantir qu'elle avait 8 000 \$ en banque là où elle habitait, et elle devait remplir toutes sortes de formalités administratives avant de pouvoir faire des études au Canada. C'est à ce niveau là que le gouvernement pourrait intervenir. Il devrait faciliter les choses pour les raisons que j'ai